RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 23/06/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGES
2, cours Bugeaud
CS40410
87011 LIMOGES cedex
Téléphone : 05.55.33.91.55

E26000046 / 87

Monsieur Pascal CARLIER
Les Clauds
87400 CHAMPNETERY

Affaire suivie par : E.C
enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr
Tel : 05-55-33-91-59
05-55-33-91-55

Dossier n° : E26000046 / 87
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique unique concernant le dossier déposé par la communauté urbaine Limoges Métropole, relatif à une demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique implantée sur la commune de Limoges et de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle vous êtes désigné en qualité de commissaire enquêteur, membre titulaire de la commission d'enquête publique.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, **par retour de courrier**, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au tribunal.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au tribunal, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Maryline GUICHON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 23/06/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGES
2, cours Bugeaud
CS40410
87011 LIMOGES cedex
Téléphone : 05.55.33.91.55
Télécopie :

Les horaires d'ouvertures sont consultables sur le site internet:

https://limoges.tribunal-administratif.fr

E26000046 / 87

Monsieur Pascal CARLIER
Les Clauds
87400 CHAMPNETERY

Dossier n° : E26000046 / 87
(à rappeler dans toutes correspondances)

E- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique unique concernant le dossier déposé par la communauté urbaine Limoges Métropole, relatif à une demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique implantée sur la commune de Limoges et de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges

Je soussigné, Monsieur Pascal CARLIER, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, demeurant Les Clauds, CHAMPNETERY (87400), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A

Le

Signature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

23/06/2026

N° E26000046 /87

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Le Président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 23/06/2026

Vu enregistrée le 16/06/2026, la lettre par laquelle le préfet de la Haute-Vienne demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique unique concernant le dossier déposée par la communauté urbaine Limoges Métropole, relatif à une demande d'autorisation environnementale portant sur le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique implantée sur la commune de Limoges et de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de ladite commune ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête ainsi qu'il suit :

Président :
M. Clarisse ROUGIER

En cas de défaillance de M. Clarisse ROUGIER, la présidence sera assurée par Mme Ambre LAPLAUD

Membres titulaires :
Mme Ambre LAPLAUD
M. Pascal CARLIER

Suppléant :
M. René GRONEAU

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Haute-Vienne, à M. Clarisse ROUGIER, à Mme Ambre LAPLAUD, à Messieurs Pascal CARLIER et René GRONEAU et à la communauté urbaine Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 23/06/2026

Pour Expédition Conforme
La Greffière,

Maryline GUICHON

Le Président,

Didier ARTUS